

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2021

Numéro de version 8

Révision: 21.06.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: **SERENYSHDSAL**
 - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - Emploi de la substance / de la préparation
 - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:
 - 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Lubrifiant
Dissolvant
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- Société SAMARO S.A.S.
ZI Nord - Allée des Petites Combes
F-01700 BEYNOST
- Tél : 04 26 680 680
Fax : 04 26 680 688
Courriel : info@samaro.fr
- ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 - Pictogrammes de danger
 - Mention d'avertissement
 - Mentions de danger
 - 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
 - vPvB:
- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- néant
- néant
- néant
- néant
- Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) 0,1% publiées par l'agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>
- Non applicable.
- Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
 - Description:
 - Composants dangereux:
- Lubrifiant
- néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - Remarques générales:
 - Après inhalation:
 - Après contact avec la peau:
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Sans objet.
- Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2021

Numéro de version 8

Révision: 21.06.2021

Nom du produit: **SERENYS HDS AL**

(suite de la page 1)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Après contact avec les yeux: · Après ingestion: · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | <p>En cas de contact accidentel, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.</p> <p>Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> |
|--|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 5.1 Moyens d'extinction · Moyens d'extinction: · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange · 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de sécurité: · Autres indications | <p>Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.</p> <p>Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.</p> <p>Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.</p> <p>Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.</p> <p>Porter un appareil respiratoire autonome.</p> <p>Porter un vêtement de protection intégrale.</p> <p>Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.</p> <p>Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.</p> |
|---|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: · 6.4 Référence à d'autres rubriques | <p>Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.</p> <p>Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.</p> <p>Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).</p> <p>En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.</p> <p>Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).</p> <p>Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.</p> <p>Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.</p> <p>Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.</p> <p>Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p> |
|--|---|

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2021

Numéro de version 8

Révision: 21.06.2021

Nom du produit: **SERENYS HDS AL**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions:
 - Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
 - Aucune exigence particulière.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 - Pas nécessaire.
- Indications concernant le stockage commun:
 - Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
 - Protéger contre le gel.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
 - Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Remarques supplémentaires:
 - Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés
 - Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés.
 - Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
 - Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.
- Protection respiratoire:
 - Non nécessaire.
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- Protection des mains:



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
 - Caoutchouc nitrile
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2021

Numéro de version 8

Révision: 21.06.2021

Nom du produit: **SERENYS HDS AL**

(suite de la page 3)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Blanchâtre
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	2,0 mm²/s (NF EN ISO 3104)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 25 °C:	0,975 g/cm³ (NF EN ISO 12185)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2021

Numéro de version 8

Révision: 21.06.2021

Nom du produit: **SERENYS HDS AL**

(suite de la page 4)

· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
· 10.4 Conditions à éviter	Température < 0°C
· 10.5 Matières incompatibles:	Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2021

Numéro de version 8

Révision: 21.06.2021

Nom du produit: **SERENYS HDS AL**

(suite de la page 5)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remettre à un récupérateur agréé.

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.06.2021

Numéro de version 8

Révision: 21.06.2021

Nom du produit: **SERENYS HDS AL**

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Prescriptions nationales:
 - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
- Aucun des composants n'est compris.
- Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- Date de la version précédente: 17.05.2017
- Numéro de la version précédente: 7
- Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- * Données modifiées par rapport à la version précédente